

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes P

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION  
CC\_2025\_008****OBJET :****COMMISSION 2 -  
DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE -  
ALIMENTATION****DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE*****Demande de subvention  
"soutien à l'immobilier  
d'entreprises" de  
l'entreprise  
HANDYDYNAMIC*****Présents au vote de la  
délibération :**Titulaires et suppléants  
présents : 38  
Procurations : 11**Nombre de votants : 49**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 février 2025, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART  
Olivier VERCRUYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER  
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION  
Marcel PROCUREUR, procuration à Thierry DEPOORTERE  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Michel DUPONT  
Anne-Sabine PLAYS, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Michel PIQUET  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ  
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

**Absents excusés :**

Thierry BRIDAULT, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 février 2025**

**Délibération CC\_2025\_008**

**COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

***Demande de subvention "soutien à l'immobilier d'entreprises" de l'entreprise  
HANDYNAMIC***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les titres relatifs aux interventions économiques des collectivités territoriales et notamment les aides des collectivités territoriales à l'immobilier d'entreprise régies par l'article L1511-3,

Vu la délibération CC\_2018\_247 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2018, approuvant le nouveau dispositif d'aides économiques aux entreprises et précisant les modalités d'attribution dans le but d'accompagner les projets de création ou de développement d'entreprise ayant un volet immobilier (hors transfert d'activité simple),

Vu la demande d'accompagnement de l'entreprise HANDYNAMIC au titre du dispositif « *Soutien à l'investissement immobilier des PME* » en date du 03 juin 2024,

Vu la convention et son annexe ci-annexées,

*Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 5 février 2025.*

Lors de sa séance en date du 10 décembre 2018, le Conseil communautaire a mis en place des dispositifs d'aides économiques au bénéfice des entreprises du territoire.

Un dispositif de « *soutien à l'investissement immobilier des entreprises* » a été créé, reprenant un certain nombre de critères d'éligibilité, seuils d'investissement, et des bonifications possibles en fonction du nombre d'emplois créées.

L'entreprise HANDYNAMIC est une entreprise qui conçoit, aménage et commercialise en vente et en location des véhicules destinés aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Elle est actuellement implantée sur deux sites (Seclin et Attiches) et souhaite réunir l'entièreté de son activité à Wahagnies.

Ce nouveau lieu d'une surface de 28 000 m<sup>2</sup> dont 6 500 m<sup>2</sup> de surfaces bâties, permettra à l'entreprise d'avoir :

- son atelier de transformation,
- ses bureaux,
- son showroom,
- les parkings de stockage des véhicules.

Ce projet représente un investissement d'un montant de 8 millions d'euros dont 1 million pour l'achat du terrain et 7 millions pour la construction du nouveau site. Il permettra à l'entreprise d'avoir un lieu 100 % accessible aux personnes en situation de handicap, d'optimiser ses process et de mettre en place ses projets de développement ce qui devrait engendrer la création de 50 nouveaux emplois au cours des 10 prochaines années.

A la vue du projet, il est proposé de verser une subvention de 100 000 € au titre du dispositif « soutien à l'investissement immobilier des PME ».

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

- *D'attribuer une subvention d'un montant de 100 000 euros (cent mille euros) à l'entreprise «HANDYDYNAMIC», dans les conditions prévues au titre du dispositif « Soutien à l'investissement immobilier des entreprises ».*
- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention telle qu'annexée.*
- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document permettant le versement de la subvention.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

**Valérie NEIRYNCK**

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK  
Date de signature : 25/02/2025  
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Luc FOU**

Signé électroniquement par : Luc FOU  
Date de signature : 26/02/2025  
Qualité : PRESIDENT



## SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES PME - SAS HANDYNAMIC

Convention n°1-2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, (CGCT), notamment les titres relatifs aux interventions économiques des collectivités territoriales et notamment les aides des collectivités territoriales à l'immobilier d'entreprise régies par l'article L1511-3.

Régime cadre exempté de notification N° SA.111728, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Pévèle Carembault CC\_2018\_247 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2018, approuvant le nouveau dispositif d'aides économiques aux entreprises et précisant les modalités d'attribution dans le but d'accompagner les projets de création ou de développement d'entreprise ayant un volet immobilier (hors transfert d'activité simple),

Vu la demande de soutien financier de l'entreprise SAS Handynamic auprès de la Communauté de Communes Pévèle Carembault en date du 07 juin 2024 pour l'aider à concrétiser son projet de développement,

Vu la délibération CC\_2024\_282 du Conseil Communautaire en date du 24 février 2025 de l'attribution d'une subvention de cent mille euros à SAS HANDYNAMIC, pour la réalisation de son futur site industriel, son showroom et ses bureaux,

ENTRE :

La Communauté de Communes Pévèle Carembault, 47 avenue du Général de Gaulle, 59 710 à Pont à Marcq, ci-après dénommée « la Communauté de Communes », représentée par son Président Monsieur Luc FOUTRY, dument habilité par la délibération CC\_2024\_282 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2024, d'une part,

ET :

La SAS HANDYNAMIC 01 rue Jean-Baptiste Mulier, Martinsart, 59113 Seclin ci-après dénommée « le bénéficiaire », représentée par Antoine DELBECQUE – Président Directeur Général, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

## **ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE L'OPERATION**

La Communauté de Communes Pévèle Carembault alloue au bénéficiaire, une subvention destinée à financer :

### **1.1 : Caractéristiques du projet :**

L'objectif du dispositif « soutien à l'investissement immobilier des PME » est de favoriser l'émergence de projets économiques ambitieux, créateurs de valeur ajoutée, d'emplois, et conformes aux ambitions du territoire en termes de performance environnementale.

### **1.2 : Nature du projet**

Au titre du dispositif « soutien à l'investissement immobilier des PME », la Communauté de Communes Pévèle Carembault accorde une subvention à la SAS HANDYNAMIC, située à Seclin pour la construction de son nouveau site industriel et de ses bureaux rue Pierre et Marie Curie, Bois de Gibet à Wahagnies.

Les investissements seront d'ordre immobilier avec l'achat d'un terrain et la construction de 6 500 m<sup>2</sup> de bâtiments pour permettre le développement de l'entreprise. Les investissements seront réalisés sur 3 ans et demi (2024 à 2027).

La société HANDYNAMIC a passé de nombreux paliers de développement depuis sa création en 2006. Aujourd'hui elle possède ses bureaux et son showroom à Seclin, son atelier de transformation à Attiches et des agences commerciales à Pau, Lyon, Rennes et Strasbourg. Elle est composée actuellement d'un effectif de 74 collaborateurs dont 71 en CDI et vise la création de 50 emplois dans les 10 prochaines années suite au développement de la nouvelle structure, objet de la présente convention. Les prévisions d'embauche sur les 3 prochaines années sont les suivantes : 7 embauches en CDI en 2025, 5 supplémentaires en 2026 et 5 supplémentaires en 2027. L'entreprise s'engage à maintenir les emplois créés pendant une période minimale de 3 ans après l'achèvement du programme de développement (investissement et emplois).

### **1.3 : Calendrier de l'opération**

Le déroulement prévisionnel est prévu sur trois années et demi, c'est-à-dire début de l'opération : « mars 2024 », et fin d'opération : « 31 décembre 2027 ».

Sur demande motivée du bénéficiaire et avant l'expiration de la date de fin d'opération, la Communauté de Communes pourra, exceptionnellement, en prolonger la durée par avenant pour une période qui ne pourra excéder un an.

## **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

Le montant de la subvention s'élève à 100 000 €, soit un taux de participation de 1.25 % sur une dépense subventionnable estimée à la date de la présente convention à 8 000 000 € HT. Cette somme est imputée à la ligne budgétaire : 20421.

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT, D'EXECUTION ET VERIFICATION DU SERVICE FAIT**

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Communauté de Communes les documents suivants, signés en original, par le représentant légal dûment habilité.

Pour le versement du premier acompte de 30 % du montant de la subvention sur présentation :

- D'un certificat attestant du commencement effectif de l'opération subventionnée qui devra être transmis dans l'année à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention, soit avant le 31 décembre 2025.
- D'une délégation de signature le cas échéant
- D'un Relevé d'Identité de Compte (Postal ou Bancaire).
- D'une copie des statuts à jour de la société SAS HANDYNAMIC précisant l'actionnariat de la société
- Des documents listés en annexe (liste des pièces complémentaires), partie intégrante du présent acte juridique.

Pour le versement du deuxième acompte de 20 % du montant de la subvention sur présentation :

- D'un état récapitulatif des dépenses engagées à hauteur de 50 % et acquittées à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable, précisant les montants par nature de dépenses HT de l'opération subventionnée, « certifié sincère et exact ».
- Des documents listés à l'annexe (liste des pièces complémentaires), partie intégrante du présent acte juridique.

Pour le versement du troisième acompte de 30 % du montant de la subvention sur présentation :

- D'un état récapitulatif des dépenses engagées à hauteur de 80 % et acquittées à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable, précisant les montants par nature de dépenses HT de l'opération subventionnée, « certifié sincère et exact ».
- Des documents listés à l'annexe (liste des pièces complémentaires), partie intégrante du présent acte juridique.

Pour le versement du solde de la subvention - à l'achèvement de l'opération - sur présentation :

- D'une attestation sur l'honneur, de l'entreprise, certifiant la présence dans l'entreprise d'un effectif global d'au minimum 88 salariés CDI ETP (effectif de départ de 71 CDI auquel s'ajoute 23 % des créations d'emplois prévues).
- D'un certificat attestant de la conformité de l'opération réalisée aux caractéristiques du dossier communiqué à l'appui de la demande de subvention et précisant la date d'achèvement,
- D'un état récapitulatif des dépenses acquittées HT au titre de l'opération subventionnée précisant la nature de ces dépenses ; le document sera « certifié sincère et exact »,
- D'un état récapitulatif des recettes perçues au titre de l'opération ; le document sera certifié « sincère et exact ».

- D'une copie des statuts à jour de la société SAS HANDYNAMIC précisant l'actionnariat de la société.

Des documents listés à l'annexe (liste des pièces complémentaires), partie intégrante du présent acte juridique.

Les documents visés dans le présent article doivent être transmis par le bénéficiaire pour permettre aux services de la Communauté de Communes d'établir les certificats pour paiement.

Nonobstant l'article 8 relatif à la suspension, abrogation et éventuel reversement, et en l'absence de transmission des documents énumérés plus haut, la Communauté de Communes se réserve le droit de ne pas verser la subvention, voire de procéder à la récupération des sommes déjà perçues.

Pour le solde de la subvention, les documents doivent être réceptionnés par les services de la Communauté de Communes au plus tard au terme du délai de transmission des pièces mentionné à l'article 6.

#### IMPORTANT

Les documents susmentionnés doivent être IMPERATIVEMENT transmis à  
Monsieur le Président  
Communauté de Communes Pévèle Carembault  
47 Avenue du Général de Gaulle  
59 710 Pont à Marcq

Dans les conditions suivantes :

1. SUR PAPIER A ENTETE ou au moins REVETUS DU CACHET de l'organisme bénéficiaire
2. DATES et SIGNES en ORIGINAL PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ORGANISME BENEFICIAIRE avec MENTION DU NOM DE LA PERSONNE HABILITEE A SIGNER

#### ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT ET D'EXECUTION

##### 4.1 : Modalités de versement

Le versement de la subvention sera effectué sur présentation par la SAS HANDYNAMIC des éléments suivants prévus à l'article 3.

Si le montant réalisé de l'investissement subventionné s'avérait inférieur au montant initialement prévu et/ou si l'effectif CDI final s'avérait inférieur au niveau initialement prévu, le montant de la subvention sera recalculé sur la base des taux suivants :

- Effectif CDI ETP réalisé / effectif CDI ETP prévu,
- Dépense subventionnable réalisée / dépense subventionnable prévue.

Le taux le plus faible obtenu sera alors appliqué pour calculer le montant final de la subvention versée.

Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable ou si le nombre de création d'emplois est supérieur aux prévisions, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.

## **4.2 : Comptable assignataire des paiements**

Le Comptable assignataire des paiements est Madame CAMBRAY, du Service de Gestion Comptable d'ORCHIES.

## **ARTICLE 5 : SUIVI, CONTROLE ET EVALUATION**

### **5.1 : Modalités de suivi**

La Communauté de Communes Pévèle Carembault effectuera un suivi régulier de la réalisation du projet subventionné, et s'assurera de la conformité de ses caractéristiques par rapport à la décision attributive.

En effet, les emplois et les investissements objets de la subvention doivent être maintenus pendant une durée minimale de 3 ans à l'issue du programme. Ainsi, l'exécution des conditions prévues pour l'octroi de la subvention donnera lieu à des contrôles qui peuvent s'exercer du démarrage du programme jusqu'à un an après la fin de la période d'obligation de maintien des effectifs et des investissements. Dans le cas contraire, le remboursement de tout ou partie de l'aide sera exigée.

Le bénéficiaire est tenu d'informer la Communauté de Communes, par courrier, de toute difficulté rencontrée dans la réalisation de son opération, tant au niveau de son contenu que dans les délais de réalisation.

### **5.2 : Modalités de contrôle**

Le bénéficiaire s'engage à faciliter tout contrôle, sur pièces et/ou sur place, que Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault souhaiterait exercer ou faire exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, et/ou après clôture du projet (contrôle des factures acquittées, ...etc).

Dans le cas où le compte-rendu financier ne serait pas transmis dans les délais précisés ci-dessus, le bénéficiaire pourra se voir appliquer une retenue sur subvention à compter de la date de mise en demeure restée sans réponse ou sans justification sérieuse.

Cette retenue pourrait s'élever à un montant maximum de 5 % du montant de la subvention par mois de retard, plafonnée à 15 % de son montant.

### **5.3 : Modalités d'évaluation**

Le bénéficiaire est tenu de participer, à la demande de la Communauté de Communes, au dispositif d'évaluation mis en place sur les projets subventionnés.

## **ARTICLE 6 : DELAI DE TRANSMISSION, DUREE DE LA CONVENTION ET CADUCITE DE LA SUBVENTION**

### **6.1 : Délai de transmission des pièces**

Les pièces justificatives nécessaires au paiement de la subvention doivent être transmises au plus tard le 30 juin 2028 (date de fin d'opération + 6 mois).

## **6.2 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa notification par la Communauté de Communes Pévèle Carembault et est conclue jusqu'au 31 décembre 2027. Sur demande motivée du bénéficiaire et avant caducité de cette convention, la Communauté de Communes pourra, exceptionnellement, en prolonger la durée par avenant pour une période qui ne pourra excéder un an.

Le terme de la présente convention par les services de la Communauté de Communes Pévèle Carembault est fixé au 31 décembre 2028 (réalisation des investissements, des créations d'emplois prévus, présentation des documents nécessaires au 30 juin 2028 pour versement du solde et délai de paiement du solde.)

- Au 31 décembre 2027 : réalisation des investissements, des créations d'emplois prévus ;
- Au 30 juin 2028 : présentation des documents nécessaires pour le versement du solde ;
- Au plus tard le 31 décembre 2028 : paiement du solde par la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

## **6.3 : Caducité de la subvention**

### **Commencement de l'opération**

Si, à l'expiration d'un délai maximum d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention, le projet - objet de la subvention, n'a reçu aucun commencement d'exécution, les crédits seront désaffectés. La Communauté de Communes Pévèle Carembault ne sera plus tenue à aucun versement.

### **Achèvement de l'opération**

Lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré l'achèvement du projet, de l'opération ou de la phase d'opération dans un délai maximal de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, celui-ci est considéré comme étant terminé. La Communauté de Communes Pévèle Carembault procédera à la liquidation du dossier.

## **ARTICLE 7 : COMMUNICATION**

Le bénéficiaire s'engage à faire connaître par tous les moyens et sur tous supports, le concours financier apporté par la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour la réalisation de l'opération. Les supports de communication sont des documents écrits (plaquette, dossier de presse, affiches, tracts, panneau d'affichage, rapport interne et annuel...), des documents audio (interview, émissions, radio,...), audiovisuels (reportages vidéo, film, clip, ...) ou numériques (internet, ...). Le bénéficiaire s'engage à insérer le logo de la Communauté de Communes Pévèle Carembault dans le respect de la charte graphique.

## **ARTICLE 8 : SUSPENSION DE PAIEMENT - ABROGATION DE LA CONVENTION ET EVENTUEL REVERSEMENT**

La Communauté de Communes Pévèle Carembault se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues :

- s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisée pour l'objet de la présente convention,
- si l'objet de la subvention ou l'affectation du projet subventionné a été modifié sans autorisation,
- si l'entreprise a procédé à des licenciements économiques depuis la date de démarrage du programme,
- si le montant des investissements effectivement réalisés n'atteint pas 5 000 000 €.

La Communauté de Communes liquidera alors la subvention dans les conditions fixées :  
Le cas échéant, elle demandera le reversement des acomptes versés et/ou trop-perçus en émettant un titre de recettes, au vu des justificatifs fournis dans les délais de la convention.  
Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne pourra intervenir après expiration de la durée de la convention.

## **ARTICLE 9 : ASSURANCES**

L'entreprise déclare être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'elle est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers pour tous les dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs ou non. Elle souscrira également toute police nécessaire permettant de garantir les dommages aux matériels (incendie, dégât des eaux...).

L'entreprise fait son affaire de la souscription de toute assurance spécifique liée à son activité.

## **ARTICLE 10 : LITIGES**

En cas de contestation dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant la juridiction compétente.

## **ARTICLE 11 : PIECES ANNEXES**

L'annexe fait partie intégrante de la convention et est :

Annexe : Dossier de demande d'accompagnement au titre du dispositif de financement « Soutien à l'investissement immobilier des PME ».

Fait à PONT A MARCQ, le 24 février 2025 Pour la Communauté de Communes Pévèle Carembault,	Fait à SECLIN, le Pour la SAS HANDYNAMIC
---	---

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le



ID : 059-200041960-20250227-CC\_2025\_008-DE

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-200041960-20250227-CC\_2025\_008-DE



**Dossier de demande d'accompagnement au titre  
du dispositif « Soutien à l'investissement  
immobilier des PME »**

- Année 2024 -

## Ce dossier doit être adressé à :

**Monsieur le Président de la Pévèle Carembault**  
**Hôtel de Ville**  
**Place du Bicentenaire**  
**59 710 PONT A MARCQ**

### Contexte et objectifs :

La Communauté de Communes Pévèle Carembault souhaite favoriser l'émergence de projets économiques ambitieux, créateurs de valeur ajoutée, d'emplois, et conformes aux ambitions du territoire en termes de performance environnementale.

La Pévèle Carembault analyse de façon globale le projet de l'entreprise, dans toutes ses dimensions (économiques, industrielles, sociales, environnementales...) afin d'en apprécier l'intérêt communautaire.

### Formes de l'intervention communautaire :

Pour favoriser la réalisation du projet immobilier de l'entreprise, la Pévèle Carembault attribue des subventions dont le montant varie selon le contexte, la nature et l'impact du projet. Cet accompagnement à la réalisation de projet fait l'objet d'un partenariat avec l'entreprise qui s'engage sur des priorités de la Pévèle Carembault. Ce partenariat sera formalisé par conventionnement. Le montant maximal d'intervention est de 100.000€.

**Ce dossier de présentation du projet permet à l'entreprise de décrire l'ensemble des éléments qui sont nécessaires à l'instruction de sa demande. En le complétant et en le signant, l'entreprise reconnaît adhérer à la démarche de partenariat engagée par la Pévèle Carembault.**

**Les informations jugées confidentielles par le demandeur doivent être reportées en fin de dossier. Elles seront réservées à l'usage exclusif des services pour les besoins de l'instruction.**

### **Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez :**

Le Pôle Développement Economique  
Communauté de Communes Pévèle Carembault  
Place du Bicentenaire  
59 710 PONT A MARCQ

**[www.pevelecarembault.fr](http://www.pevelecarembault.fr)**

**Téléphone : 06 38 56 37 85**  
**Mail : [eco@pevelecarembault.fr](mailto:eco@pevelecarembault.fr)**

## LISTE DES FICHES A COMPLETER ET PIECES A FOURNIR

Fiche n°1 :	Présentation de l'entreprise
Fiche n°2 :	Projet de l'entreprise
Fiche n°3 :	Crédits baux et comptes de résultats prévisionnels
Fiche n°4 :	Plan de financement prévisionnel
Fiche n°5 :	Attestation d'évolution des effectifs (à établir sur papier à en-tête)
Fiche n°6 :	Aides déjà obtenues
Fiche n°7 :	Attestation du représentant légal de l'entreprise, dument habilité, adressé à Monsieur Le Président de la Pèvèle Carembault

Pièce n°1 :	Une copie de l'extrait d'immatriculation au Registre du Commerce ou des métiers (extrait K Bis de moins de 6 mois)
Pièce n°2 :	Statuts à jour, datés et signés
Pièce n°3 :	Tous les éléments ou commentaires de nature à faciliter la connaissance de l'entreprise et de son projet (Plaquette commerciale, etc..)
Pièce n°4 :	Un relevé d'identité bancaire
Pièce n°5 :	Devis détaillés du projet
Pièce n°6 :	Liasses fiscales complètes des trois derniers exercices clos
Pièce n°7 :	Dernière liasse fiscale des sociétés détentrices du capital
Pièce n°8 :	Copie des attestations fiscales et sociales de l'année en cours

Pièce n°9 :	Organigramme social et juridique de l'entreprise
Pièce n°10	Fournir l'acte de cession, compromis de vente (dans l'hypothèse d'une acquisition)
Pièce n°11	Bail commercial ou attestation propriété du bâtiment
Pièce n°12	En cas de création, transmettre le CV du porteur du projet

## FICHE N°1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale	[REDACTED]	
Numéro siret	[REDACTED]	
Activité principale	[REDACTED]	
Forme juridique de la société	[REDACTED]	⇒ S.A., S.A.R.L.,...
Capital	[REDACTED]	⇒ K€
Répartition du capital	[REDACTED]	⇒ Si des entreprises interviennent au capital, les présenter (C.A., effectif, activité, total du bilan)
Siège social	[REDACTED]	⇒ Adresse complète
Adresse de l'établissement concerné	[REDACTED]	⇒ Si elle est différente du siège social
Dirigeants ou représentant légal	[REDACTED]	⇒ Identification des principaux dirigeants. Si certains dirigeants sont à la tête d'une autre entreprise, le préciser

Contact dans l'entreprise [redacted] ⇒ *En charge du suivi du dossier*

Fonction [redacted]

Téléphone [redacted]

Fax / E-mail [redacted]

Partenaires bancaires et financiers [redacted]

Cotation Banque de France [redacted] ⇒ /

Dans le cas d'un groupe, joindre l'organigramme des sociétés et l'actionnariat, ainsi que la dernière liasse fiscale des sociétés détentrices du capital.

## **1- HISTORIQUE SUCCINCT DE L'ENTREPRISE**

---

Présentation des grandes étapes de l'entreprise : création, évolution, actionnaires, partenaires, restructuration...

## **2- ACTIVITE**

---

### **2.1 Produits – clients – fournisseurs**

Activités : Description des activités et du chiffre d'affaires réalisé pour chacune

Clients : caractéristiques générales et leurs parts de marché

Principaux fournisseurs : localisation et sous-traitance

### **2.2 marché - concurrence**

L'organisation commerciale : force de vente, circuits et modes de distribution

Export : Les activités à l'export et le chiffre d'affaires

Marché : Les points forts/point faibles de l'entreprise sur son marché

### **2.3 Recherche et Développement**

### **2.4 Démarche rev3 / économie circulaire**

---

### 3. MOYENS D'EXPLOITATION EXISTANTS

---

#### 3.1 Terrains et bâtiments

Terrain(s) : superficie

Bâtiment(s) : adresses, date de construction / d'installation / reprise, Locataire ou propriétaire / SCI

Destination : Utilisation des locaux.

#### 3.2 Matériels de production

Matériel : Types de matériels utilisés par site

#### 3.3 Organisation de la production

Production : organisation, contrôle, qualité

## Organisation du travail

### **4. PRESENTATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ENTREPRISE (Ne pas remplir si projet de création d'entreprise)**

---

Copie des 3 dernières liasses fiscales complètes de l'entreprise et la situation de l'exercice en cours à plus de 9 mois.

Explications susceptibles d'éclairer certains évènements marquant les 3 derniers bilans (baisse du chiffre d'affaires, augmentation de capital...)

## FICHE n°2. PRESENTATION DU PROJET

### 1 DESCRIPTION DU PROJET

Quels sont vos projets en précisant **les opérations** qui en découlent tels que **les investissements nécessaires** pour réaliser l'objectif fixé ? (Recrutements, formation, organisation, conseils, R et D...)

#### Calendrier d'exécution

Début des opérations :

Calendrier opérationnel :

## 2 RESULTATS ATTENDUS

---

Sur le plan économique, commercial  
 Evolution de l'activité à 3 ans (nouveaux produits, C.A...)  
 L'accès à de nouveaux marchés

## 3 PROGRAMME

---

**3.1 Investissement Immobilier : description (localisation, superficie, ...)**

**3.2 Investissement Matériel : description**

EN K€	ANNEE ....	ANNEE ....	ANNEE ....	TOTAL	Mode de financement (crédit classique, crédit-bail, autofinancement, etc.)
BÂTIMENT Gros Œuvre A détailler (terrain, VRD,...)					
AGENCEMENT (Second Œuvre) A détailler (Electricité, etc.)					
INVESTISSEMENTS DE PRODUCTION A détailler					
INVESTISSEMENTS IMMATERIELS A détailler (Formation, brevets, etc.)					
<b>TOTAL</b>					

#### 4 DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

---

L'entreprise est-elle soumise à la réglementation sur les installations classées pour l'environnement (IPCE) ?

Oui	Non	Je ne sais pas

Si oui, est-elle soumise à autorisation, Déclaration ou à enregistrement ?

Quels sont vos principaux aspects et impacts environnementaux de vos activités ? (Air, eau, Déchets, etc...)

**FICHE n°3. COMPTES DE RESULTATS PREVISIONNELS**

L'exercice comptable se termine le ... / ... de chaque année.

Préciser l'année en cours N =

Indiquer si l'un des exercices est supérieur à 12 mois

**COMPTES DE RESULTATS PREVISIONNELS EN k€**

Exercice	N	% du CA net	N + 1	% du CA net	N + 2	% du CA net	N+3	% du CA net
Chiffre d'affaires net								
Dont export								
Valeur ajoutée								
Frais de personnel								
E.B.E.								
Dotations aux amortissements et provisions (exploitation)								
Frais financiers								
Résultat net								
CAF								
Effectif								

Indiquez les crédits en cours (classique ou crédit-bail), accordés ainsi que les crédits consentis pour ce projet (Préciser si HT ou TTC)

Nom du créancier	Matériel concerné	Date d'obtention	Date de fin	Montant accordé	Taux d'intérêt	Annuité de remboursement	Montant à rembourser (€)
<b>TOTAL</b>							

## FICHE n°4 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Préciser l'année en cours N =

	N	N + 1	N + 2	N + 3	Totaux
<b>BESOINS</b>					
Investissements immobiliers					
Agencements					
Investissements matériels - dont financés par crédit baux					
Investissements incorporels (ERP, brevets, logiciels, frais de conseil...)					
Autres investissements					
Fonds de roulement : Reconstitution Augmentation du BFR					
Remboursement d'emprunts : - anciens - nouveaux					
Dividendes distribués					
<b>TOTAL DES BESOINS</b>					
<b>RESSOURCES</b>					
Fonds propres : - Augmentation du capital - Apports en Compte courant d'associés - Obligations convertibles - Cessions d'actifs - Prêts participatifs - Autres					
Crédit-bail					
Prêts long et moyen termes					
Capacité d'autofinancement (CAF)					
<b>Financements publics dont :</b>					
Etat :					
FISAC :					
Région :					
Département, :					
Collectivités locales					
<b>Autres financements (préciser)</b>					
BPI					
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>					
<b>SOLDE RESSOURCES - BESOINS</b>					

Si des financements sont déjà obtenus pour ce projet, veuillez les préciser.

**FICHE n°5. ATTESTATION EVOLUTION DES EFFECTIFS (à établir sur papier à en-tête de l'entreprise)**

Les indications apparaissant dans le tableau ci-après, sont conformes au Registre du Personnel de l'entreprise à la date du dépôt du dossier de demande.

**Année N : Prendre l'effectif à la date de dépôt du dossier de demande susvisée.**

Effectifs en ETP	Antérieurs			Année N	Prévisions		
	N-3	N-2	N-1	Au	N+1	N+2	N+3
Cadres							
Employés							
Ouvriers							
Techniciens							
TOTAL							
DONT C.D.I.							
DONT C.D.D.							
Création nette par an (CDI)							
Dont transfert par an (1)							

(1) Indiquer la provenance des effectifs transférés par l'établissement d'origine.

Nombre de salariés embauchés depuis 3 ans (y compris les remplacements) ?  
 Nombre de départs enregistrés depuis 3 ans ?

Par ailleurs, les prévisions de créations d'emplois sous 3 ans en C.D.I. et à temps complet relèvent d'estimations établies sur des bases réalistes.

**J'atteste ne pas avoir procédé à des licenciements économiques dans les douze derniers mois précédant la demande susvisée.**

Fait à.....

Le.....

Signature (nom, Prénom et qualité de la personne habilitée à engager l'entreprise)

Cachet de l'entreprise

## FICHE n°6. AIDES PUBLIQUES OBTENUES

### Aides déjà obtenues et/ou accordées durant les trois dernières années

Type d'aide et Objet de l'aide	Organisme ayant attribué l'aide (Europe, Région, Etat, BPI, etc...)	Date de l'accord de l'aide	Montant de l'aide en €	Subvention, prêts, de-minimis, autres (Préciser), ...

### Aides en cours ou sollicitées pour ce projet :

Type d'aide	Organisme sollicité (Europe, Région, Etat, BPI, etc...)	Date de dépôt du dossier de demande d'aide	Montant de l'aide sollicitée en €	Subvention, prêts, de-minimis, autres (Préciser), ...

Je soussigné sur l'honneur que :

Les renseignements fournis dans ce dossier, comprenant pages sont exacts,

L'entreprise est à jour de ses obligations sociales et fiscales,

Le document relatif aux aides de-minimis est conforme au dépôt du dossier de demande pour les dispositifs régionaux

Signature : Nom, Prénom et qualité de la personne habilité à engager l'entreprise.

Date :

Cachet de l'entreprise

**FICHE n°7. ATTESTATION DU REPRESENTANT LEGAL DE L'ENTREPRISE, DUMENT HABILITE,  
ADRESSE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE  
CAREMBAULT**

Je soussigné.....

agissant en qualité de..... de la société.....,

ayant pour activité ....., employant..... personnes et ayant son siège à  
(commune).....

sollicite l'aide de la Pévèle Carembault dans le cadre de : [\(Veuillez décrire votre projet\)](#)

.....  
.....

L'opération dont le montant des investissements concernés par ce projet s'élèvera à .....€ sera localisée sur le territoire  
de la commune de.....

Je sollicite une aide communautaire d'un montant de .....€ sous forme de subvention

Le soussigné certifie sur l'honneur que :

- Les renseignements fournis dans ce dossier, **comprenant 17 pages, fiches 1 à 7 incluses**, sont exacts, ainsi que les pièces jointes à la demande,
- Mon entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales (fournir les documents relatifs de l'Etat inférieurs à 3 mois),
- Le projet faisant l'objet de la présente demande d'aide ne débutera qu'après réception, de l'accusé de réception du service instructeur indiquant que le dossier est complet. Seules les dépenses pour lesquelles la commande est postérieure à la demande d'accompagnement auprès de la Communauté de Communes Pévèle Carembault seront prises en compte.
- Je m'engage à créer .....emplois en CDI ETP à partir d'un effectif ..... CDI ETP/à maintenir ..... CDI ETP dans les 3 prochaines années en Pévèle Carembault.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à.....

Le.....

Signature (nom, Prénom et qualité de la personne

habilitée à engager l'entreprise)

Cachet de l'entreprise

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_008
Objet :	Demande de subvention _soutien à l'immobilier d'entreprises_ de l'entreprise HANDYNAMIC
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20250227-CC_2025_008-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20250227-CC_2025_008-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2025_008.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_008-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	184.9 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Annexe _ Dossier demande aide.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_008-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	500.6 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CONVENTION HANDYNAMIC.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_008-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	186.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	27 février 2025 à 09h06min02s	Dépôt dans un état d'attente

Posté	27 février 2025 à 09h13min27s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	27 février 2025 à 09h14min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 février 2025 à 09h14min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 février 2025 à 09h14min17s	Reçu par le MI le 2025-02-27